

 <p><b>Badminton Centre Val de Loire</b> Ligue Régionale Axe JOUER</p>	<h2>Circuit Régional Vétérans</h2> <h3>Règlement &amp; Cahier des Charges</h3>	Règlement
		Adoption au Conseil d'Administration du 27/09/2024
		Mise en application : saison 2024-2025
		Validé par la Présidente de la Ligue
		Nombre de pages : 5 pages
		Diffusion à :
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membres du Conseil d'Administration</li> <li>- Membres de l'axe JOUER</li> <li>- Présidents de Comités Départementaux</li> <li>- Présidents de Clubs</li> </ul>

Cette compétition cherche à :

- permettre aux compétiteurs vétérans de plus de 50 ans de tous niveaux de se rencontrer,
- développer le badminton localement en impulsant une dynamique événementielle,
- diffuser une image positive du badminton au travers d'une compétition crédible.

Le Circuit Régional Vétérans constitue une compétition à la fois de qualité et de convivialité en direction des plus âgés mais c'est également un des supports de développement de notre sport dans la région Centre-Val de Loire, par la dynamique locale qu'elle cherche à favoriser.

Cet événement se déroule sur le même site et aux mêmes dates que les étapes de « Bad Entreprise ».

## **Article 1. Etendue du règlement**

### **1.1. Champ d'application**

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participations, les modalités d'engagement et le déroulement de l'ensemble de la compétition dénommée « Circuit Régional Vétérans ».

### **1.2. Règlement**

Le Circuit Régional Vétérans se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération (BWF) et de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent règlement.

## **Article 2. Mode opératoire**

### **2.1. Avant la compétition**

**Avant J-90** : Validation des Juges-Arbitres par la CLOT.

**J-90** : Demande d'autorisation faite par la Ligue en respectant ce cahier des charges et intitulant la compétition « Circuit Régional Vétérans Etape... »

**J-65** : Création de la compétition sur le logiciel BadNet.

**J-60** : Constitution du dossier d'inscription par la Ligue.

**J-15** : Date limite d'inscription pour les clubs ou les comités (à réaliser directement via Badnet).

**J-15** : Date de prise en compte du CPPH pour réaliser la répartition dans les différents tableaux,

**J-7** : Date du tirage au sort

- Définition des têtes de séries des différents niveaux
- Confection des tableaux
- Constitution de l'échéancier de la compétition

**J-5** : Avec accord des Juges-Arbitres de la compétition, envoi des convocations aux clubs inscrits.

## **2.2. Après la compétition**

**J+3** : Le JA importe via Badnet sur Poona le fichier des résultats de la compétition dans un délai de 3 jours suivant la compétition.

## **Article 3. Lieux et date**

### **3.1. Attribution de la compétition**

Chaque organisateur peut candidater via le formulaire envoyé chaque fin de saison pour se positionner sur les divers événements de la ligue.

## **Article 4. Critères de participation**

### **4.1. Licences**

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs licenciés à la FFBaD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ses compétitions, pour les catégories vétérans V4 et +.

### **4.2. Provenance**

Sont admis prioritairement les joueurs licenciés en région Centre-Val de Loire pour les catégories vétérans. Toutefois, par soucis de proximité, les vétérans des ligues limitrophes peuvent participer.

### **4.3. Catégories**

La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses autorisés à jouer en compétition dans les catégories :

- Vétérans : V4, V5, V6, V7 et +, avec la possibilité de faire des tops de niveau (poule unique si possible).

## **Article 5. Inscriptions**

Le montant de l'inscription est fixé dans l'annexe financière.

Cette somme est intégralement perçue par la ligue et contribue à prendre en charge les récompenses, les frais liés à l'arbitrage et au juge-arbitrage et à la qualité d'organisation de la manifestation.

Un lot d'accueil pourra être remis par l'organisateur s'il le souhaite.

## **Article 6. Déroulement de la compétition**

### **6.1. Répartition des rôles**

L'organisation de la compétition est prise en charge par le Comité Départemental (ou l'un de ses clubs) qui accueille la compétition.

### **6.2. Infrastructures**

Le nombre total de terrains souhaité est de 4 au minimum et la compétition pourra se dérouler sur 2 salles en cas de besoin.

Les différents gymnases doivent être adaptés à la pratique du badminton.

Les salles devront être présentées le plus agréablement possible (par exemple : présence de bacs pour les joueurs, si possible, séparation entre les terrains, plantes vertes...).

### 6.3. Tableaux proposés

Les tableaux proposés sont

Simple Hommes      Simple Dames      Double Hommes      Double Dames      Double Mixte

dans toutes les catégories.

La compétition se déroule sur une journée (dans la mesure du possible le samedi).

Inscription possible sur **2 tableaux maximum** pour les joueurs selon la répartition suivante :

Matin	Après-midi
Simple Hommes / Simple Dames <u>ou</u> Double Mixte (1 seul de ces 2 tableaux possibles à jouer pour un inscrit)	Double Hommes et Double Dames

Un joueur ne pourra donc pas faire le simple et le mixte.

Les joueurs vétérans peuvent évoluer dans une catégorie d'âge plus jeune s'ils le souhaitent.

### 6.4. Constitution des tableaux

Les tableaux se joueront en poules de préférence (voir poule unique si possible) dans le respect de la limite de 8 matchs / jour / joueur à disputer.

### 6.5. Remplacements et promotions

Si un joueur après le tirage au sort est dans l'incapacité de participer à la compétition, celui-ci doit en faire part à l'organisateur au plus vite.

En cas de forfait d'un joueur avant le début d'un tableau de double ou mixte, le joueur restant devra prévenir de sa participation ou non au tableau concerné. Il pourra alors choisir un partenaire remplaçant parmi les joueurs inscrits sur la liste d'attente dans le tableau concerné.

Après publication des tableaux, le joueur doit alors envoyer, dans les 5 jours suivants la compétition, un justificatif à la Ligue Badminton Centre- Val de Loire.

### 6.6. Horaires (à titre indicatif)

- L'accueil des joueurs se fait à partir de 8h30 le samedi.
- Début de la compétition à 9h le samedi.
- Fin des matchs recommandée à 21h00 le samedi.

### 6.7. Officiels Techniques

Le Juge-Arbitre, ainsi que ses adjoints, sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

Le Juge-Arbitre réalise son rapport directement sur Poona et réalise aussi l'import des résultats dès la fin de la compétition.

Le Comité d'Organisation invitera les arbitres (de préférence sur le département accueillant la compétition) et la ligue prendra en charge les indemnités des Officiels Techniques (Juges-Arbitres et Arbitres).

## **6.8. Convocations**

Les convocations seront publiées et envoyées dans la semaine précédant la compétition.

## **Article 7. Pendant la compétition (règlement particulier)**

### **7.1. Pointage**

Tout participant doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir le Comité d'Organisation sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

### **7.2. Absence pendant la compétition**

Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord des Juges-Arbitres et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son prochain match. Il devra aussi signaler son retour.

### **7.3. Tenue**

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera demandée et exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès des Juges-Arbitres muni d'un justificatif écrit.

### **7.4. Volant Officiel**

Le volant officiel est en vente dans la salle et celui-ci est à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.

Ces volants seront à la charge des joueurs à parité.

### **7.5. Échéancier**

Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement de la compétition.

Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre ou son adjoint pour trancher les litiges et celui-ci désignera si possible.

### **7.6. Accès aux terrains**

À l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 min de préparation pour débiter le match (test de volants inclus). Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs (uniquement aux pauses réglementaires), les officiels techniques et le comité d'organisation.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du Comité d'Organisation.

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

### **7.7. Droit à l'image**

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

### **7.8. Buvette**

Pour chaque compétition une buvette avec prix modérés, est tenue par le Comité d'Organisation

## **Article 8. Application du présent règlement**

### **8.1. Acceptation**

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Toute participation à la compétition requiert la lecture et implique l'acceptation du présent règlement, lequel sera consultable et affiché dans la salle et devra respecter le règlement intérieur propre à la salle.

### **8.2. Application**

La Ligue et l'organisateur sont chargés de l'application conforme du présent règlement.

Le secteur en charge des compétitions à savoir l'axe JOUER supervise ces opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du règlement ou du championnat.

Toute question excédant les limites de la délégation qui est attribuée au secteur mentionné est transmise à l'instance dirigeante de la Ligue pour décision.